



Union nationale des Syndicats **cgt** des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris | 01 42 40 94 02 | [contact@uspaoc-cgt.fr](mailto:contact@uspaoc-cgt.fr)

[www.uspaoc-cgt.fr](http://www.uspaoc-cgt.fr)

## 8 MARS : JOURNÉE DE LUTTES POUR L'ÉGALITÉ

**Le 8 mars, c'est la journée internationale de LUTTES pour les droits des femmes.**

**La mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France et cela constitue pour certain-e-s leur programme électoral.**

Pour le même travail, 1/4 de salaire en moins. Aujourd'hui, en France, le salaire des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes. Métiers mal reconnus, mal rémunérés et pourtant indispensables à la société, exercés par des femmes, en temps partiels subis, « discrimination pure ».

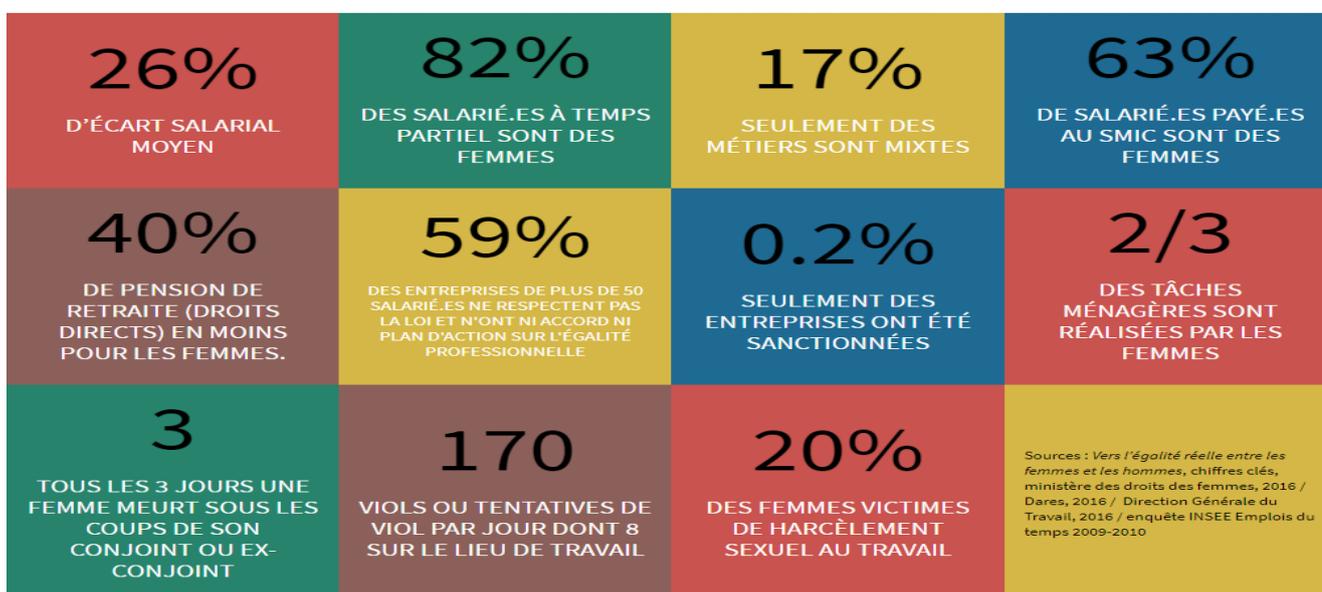
Rapporté à une journée, c'est comme si chaque femme travaillait gratuitement à partir de 15h40. Sympa, non ?

Et c'est sans parler des 20h de tâches ménagères par semaine et des violences sexistes et sexuelles qui visent à inférioriser les femmes.

**Collectivement, nous pouvons dire STOP.**

Ensemble, demandons que notre travail soit reconnu et rémunéré à sa juste valeur. Le 8 mars, envoyons un message à nos employeurs et au gouvernement : affichons la couleur en portant un foulard violet, faisons grève à 15h40.

**L'égalité salariale homme-femme rapporterait 62 milliards d'euros à l'économie**



# NOUS VOULONS :

1. **La mise en place de réelles sanctions** pour les entreprises qui discriminent et l'application réelle de l'accord égalité professionnelle et de la mixité.
2. **La revalorisation des métiers à forte prédominance féminine** en reconnaissant les qualifications, les déroulements de carrière, les conditions de travail, la pénibilité et en faisant respecter la réglementation.
3. **L'égalité des montants des retraites.**
4. **Un droit du travail protecteur** qui garantisse l'égalité des droits, ce qui passe par l'abrogation de la loi Travail.
5. **La fin des discriminations à l'embauche.** La CGT demande que le livret d'information sur « Discriminations : quels sont vos droits ? » soit remis aux candidat-e-s à l'emploi.
6. **La réduction du temps de travail à 32h**
7. **La protection de la maternité et le soutien de la parentalité** (allongement du congé maternité et paternité, aménagement du poste, allègement du temps et de la charge de travail...). Reconnaissance des « congés pathologiques » avec le paiement d'une indemnité, afin d'assurer dignement sa responsabilité parentale.
8. **La mise en place d'un service public** de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie.
9. **Une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie.**
10. **La fin des temps partiels imposés.**
11. **Le passage au Statut (CDI) de tout-es les précaires** (CDD, stagiaires, alternant-e-s, auto-entrepreneurs, sous-traitants...).
12. **La fin des discriminations** dans le déroulement de carrière

**Mobilisons-NOUS pour exiger de nouveaux droits**

**Toutes et tous, ensemble, mobilisé-e-s le 8 mars 2021**

